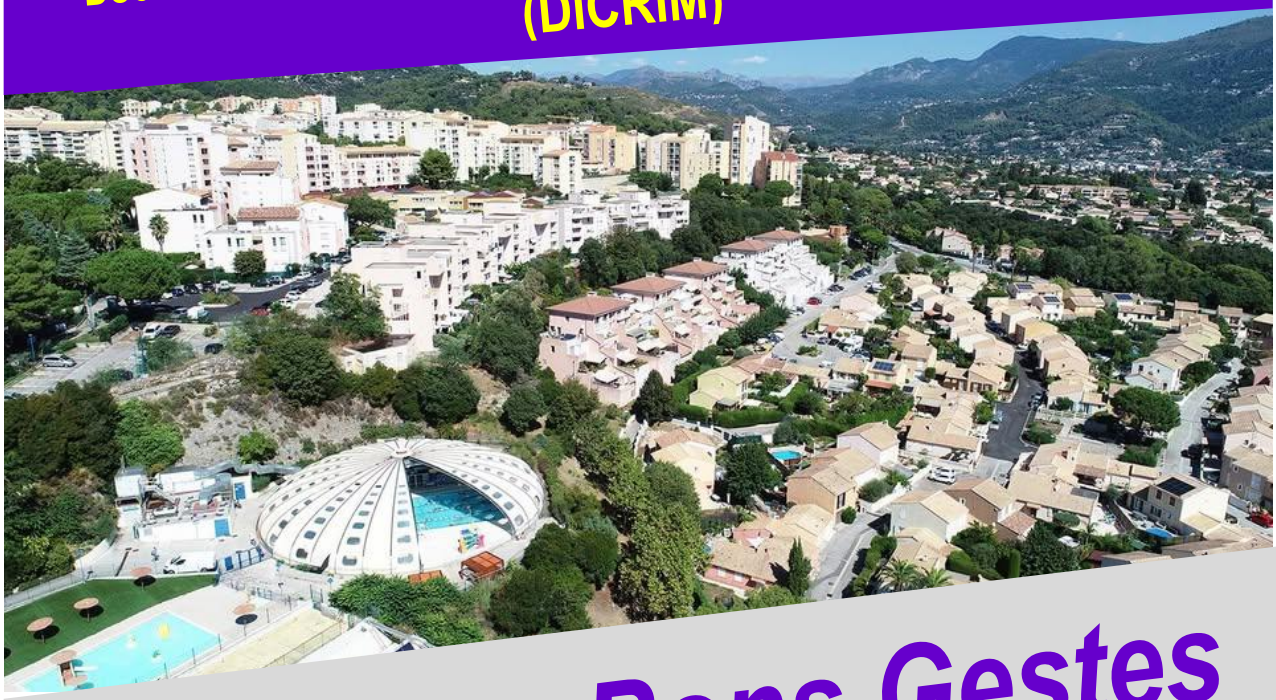
Prévention des risques majeurs
A Carros

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
(DICRIM)



Les Bons Gestes



Risques

Mairie de Carros
2 rue de l'Eusière
06510 Carros

mairie@ville-carros.fr
04 92 08 44 70
www.ville-carros.fr

Edition 2026

Document à conserver

Chères Carrossoises, chers Carrossois,



À Carros, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs, la sécurité des biens et des personnes est notre priorité majeure tant au sein des différents quartiers qu'en zones d'activités et/ou industrielles.

C'est également le cas lors des préventions liées à des risques prévisibles sur notre territoire en situation de crise au sujet de phénomènes aléatoires tels les **naturels, technologiques**, **sanitaires ou particuliers :**
Notre commune n'est pas épargnée par ces risques clairement définis.

Ces menaces existent, et nous devons ensemble les appréhender.

En ces termes, et conformément à l'application des dispositions de l'article L125-2 du Code de l'Environnement en vigueur en matière de mesures de sauvegarde concernant les populations, ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (*DICRIM*)** a un double objectif, lors d'un évènement **:**

- Informer la population affectée par ces aléas identifiés et cartographiés sur notre commune ;
- Présenter les bons réflexes à connaître pour agir vite et correctement, en cas d'événement.

Ce ***DICRIM*** est essentiel lors de ces évènements en situation de crise : Chaque instant compte.

Ma fonction de maire doit garantir les premières mesures d'urgence avec célérité**,** de manière organisée et efficace.

Ainsi, votre rôle, à toutes et à tous, est tout aussi crucial **:** En connaissant les recommandations du présent ***DICRIM***, vous protégez non seulement votre famille, vos proches, votre voisinage mais également notre communauté toute entière.

- Lisez attentivement ce ***DICRIM*** ⟹ Conservez-le à portée de main ;
- Mémorisez les gestes et/ou actions clefs ⟹ Ils pourraient préserver des vies ;
- Partagez ces informations autour de vous ⟹ La sécurité est l'affaire de tout le monde.

En parallèle, si nécessaire, le **Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*),** géré par nos services communaux, permet d'organiser les secours en cas de crise **:** Conjointement, nous renforçons ensemble notre résilience.

Notre objectif est commun **:** Que Carros reste un lieu où nous vivons en sécurité et en confiance, même face à l'imprévu.

Je formule le vœu que ce ***DICRIM*** favorise la « culture de la gestion du risque » et qu'il amène chacun d'entre nous vers une conscience plus précise de nos responsabilités et de notre rôle, en s'appropriant ainsi toutes ces informations, et en souhaitant, bien sûr, que nous n'ayons jamais à les utiliser.

Notre vigilance passe d'abord par une prévention adaptée et une information partagée au plus tôt !

Bien à vous,

Stéphane Revello
Maire de Carros

SOMMAIRE du DICRIM

1. IDENTIFICATION DES RISQUES
2. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (*PCS*)
3. PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE (*PFMS*)
4. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (*PPMS*)
5. DISPOSITIFS D'ALERTE
6. CONSIGNE DE BONNE CONDUITE
7. SITES INTERNET ET CONTACTS UTILES

1.01 - IDENTIFICATION DES RISQUES = ALEA + ENJEU

Aléa

Un aléa est la probabilité ou possibilité de survenue d'un phénomène d'intensité donnée sur un territoire donné**,** selon **:**

- Une intensité (*pourquoi et comment*) ;
- Une occurrence spatiale (*où*) ;
- Une temporalité (*quand et durée*).

Identification des Aléas sur la commune de Carros

La liste des aléas susceptibles de se produire et d'impacter la commune est identifiée ci-après, selon les quatre (*4*) critères suivants :

Aléa naturel	Aléa technologique	Aléa sanitaire	Aléa particulier
Inondation - Remontée Incendie de forêt Mouvement de terrain R-G des Argiles Sismique Météorologique	TMD routier TMD par canalisation Accident Industriel Pollution des sols	Pandémie	Endommagement d'un immeuble Ressource en eau potable Terrorisme - Cyberattaque

Enjeu

Un enjeu correspond à la Résistance / Résilience d'une zone pouvant être affectée où se concentre une activité, telle que présence humaine, habitation, activité économique, industrielle et/ou environnementale ou encore structurelle face à un aléa.

Risque

Un « **Risque** » est la combinaison d'un « **Aléa** » et d'un « **Enjeu** » :



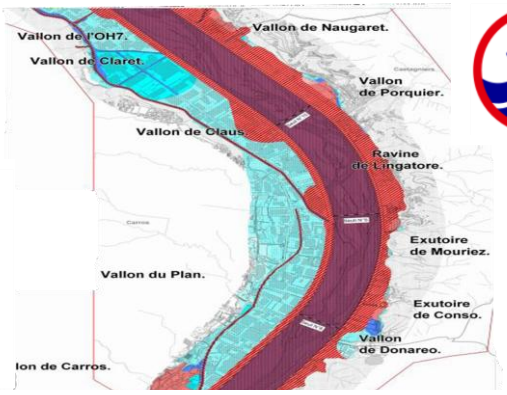


1.02 - RISQUE NATUREL – INONDATION – REMONTEE DE NAPPE

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Nord



Vallons :

- De l'OH7
- De Claret
- De Claus
- Du Plan
- De Carros

Nord









PHEC 2.10 m

Plus Hautes Eaux Connues
À Carros



QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

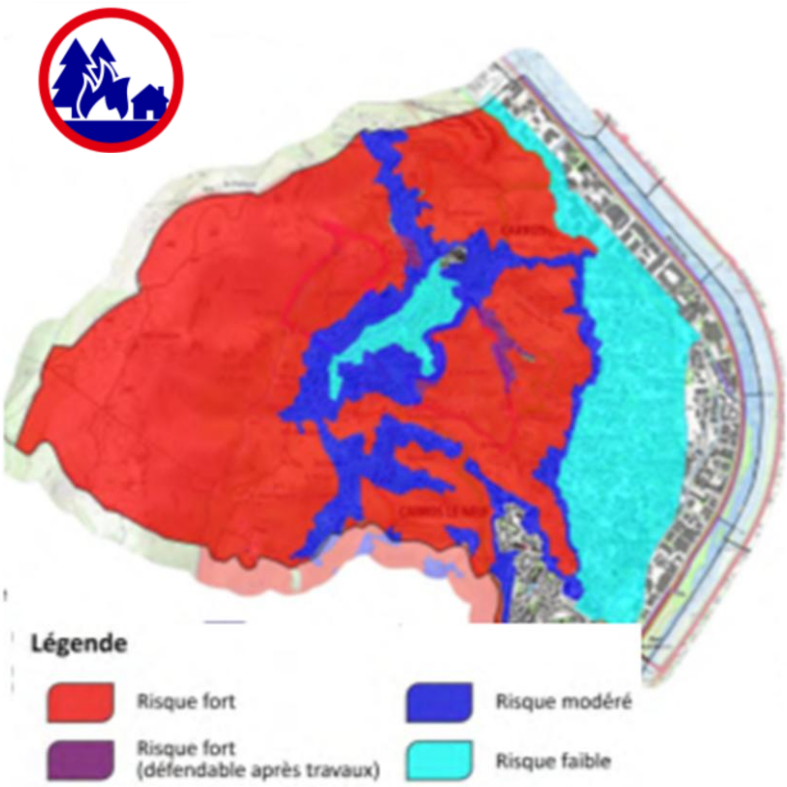
© Illustration : Antoine Leveque - CITIZENTHEIR

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.03 - RISQUE NATUREL – INCENDIE DE FORET

LE RISQUE
FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief**.



L'IMPORTANCE DU DEBROUSSAILLEMENT :
La prévention contre le risque d'incendie est la meilleure garantie de protection d'un bien immobilier et de ses dépendances associées en cas de feu de forêt.

Ainsi, il est nécessaire de respecter les Obligations Légales de Débroussaillement (*OLD : Au minimum 50 mètres autour de cet environnement) et de maintenir en permanence débroussaillé ce périmètre de sécurité (*Cf. article L 134-6 du Code forestier et articles suivants L 134-7 / L 134-8 / L 131-11*).**

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal dans le but de ralentir voire de stopper la progression du feu.

La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du 06 (DDTM).

A Carros, les espaces forestiers représentent 838 ha sur les 1 511 du territoire communal.



Soit 55,46 % de l'emprise de la commune





DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.04 - RISQUE NATUREL – MOUVEMENT DE TERRAIN

RISQUE : MOUVEMENT DE TERRAIN

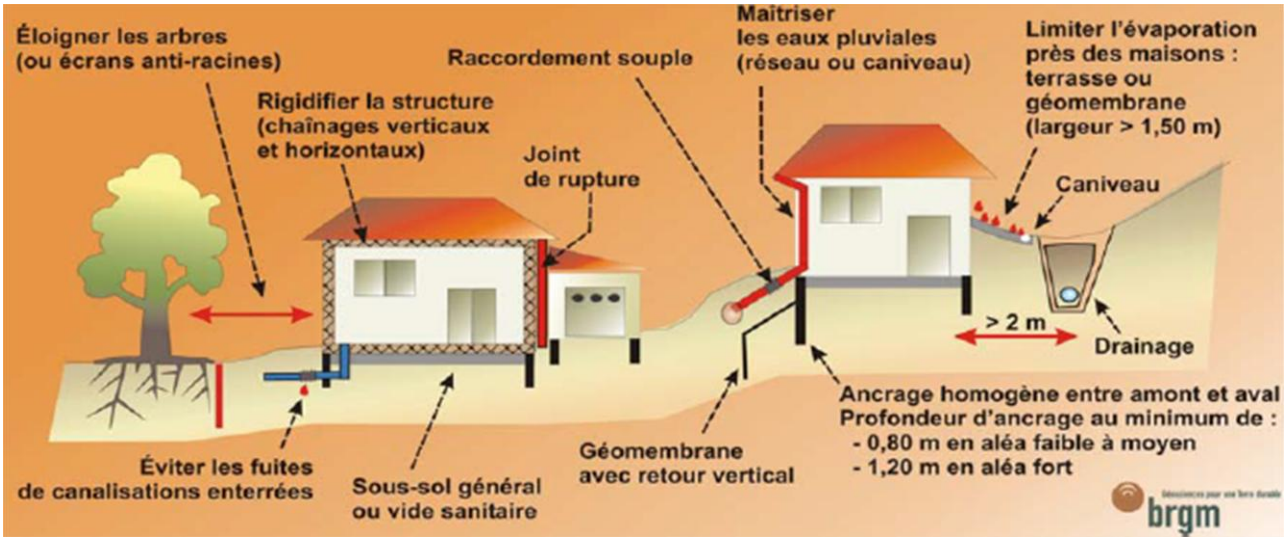
Le risque mouvement de terrain à Carros est lié à des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liés aux activités humaines.
Sur le territoire de la commune, il est distingué trois (*3*) formes de menaces, qui fragilise directement les fondations des infrastructures et/ou des ouvrages, avec l'apparition de fissures importantes ou de dégâts structurels :

- Les glissements de terrain : Des masses de terre descendent le long des pentes.
- Les chutes de pierres et de blocs : Des roches se détachent des falaises.
- Le retrait-gonflement des argiles **:** Des mouvements de sol invisibles dus aux variations d'humidité.

Les facteurs déclencheurs liés à ce risque géologique sont amplifiés par la météo :

- Les fortes précipitations : Les pluies intenses saturent le sol en eau et déclenchent les glissements.
- Les variations de température **:** Les épisodes de sécheresse, de gel et de dégel brisent les roches et provoquent les chutes de blocs.









DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

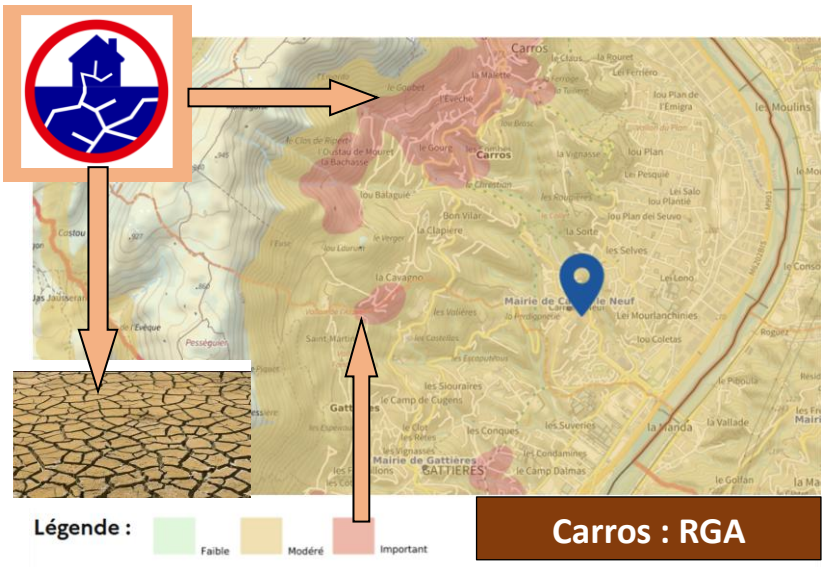
1.05 - RISQUE NATUREL – RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES

LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

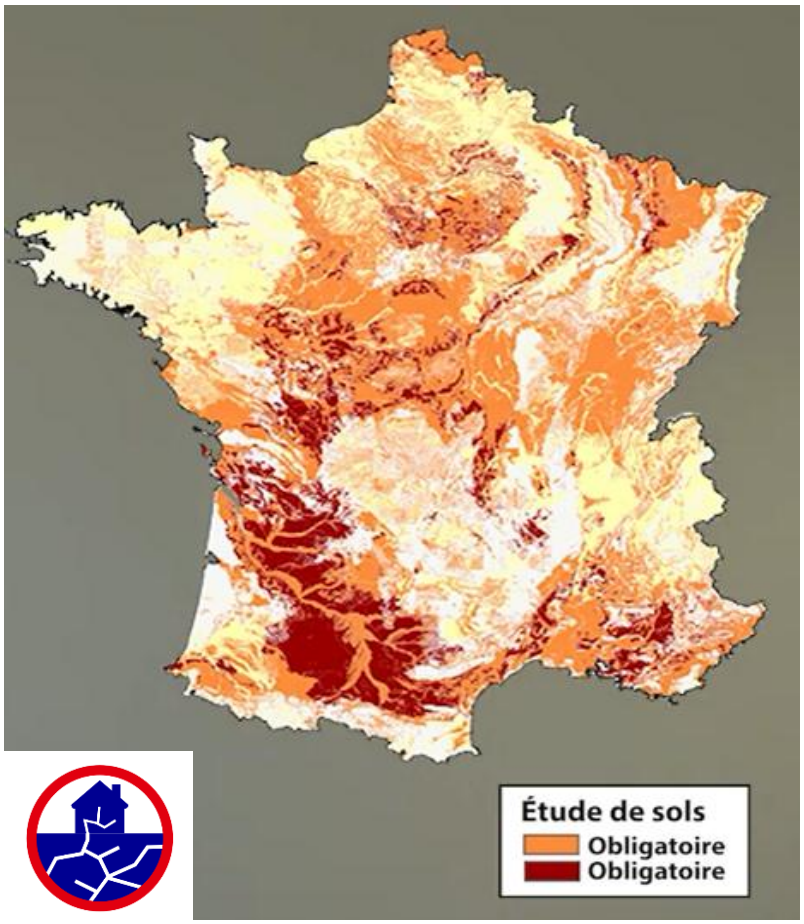
Le retrait-gonflement des argiles (***RGA***) est un mouvement du sol, invisible et de longue durée, qui fait bouger les fondations des infrastructures en raison de la sécheresse et des pluies.

Quand ce phénomène affecte nos ouvrages, les conséquences sur la solidité de ceux-ci et sur leurs valeurs patrimoniales peuvent être très conséquentes avec l'apparition de fissures importantes.

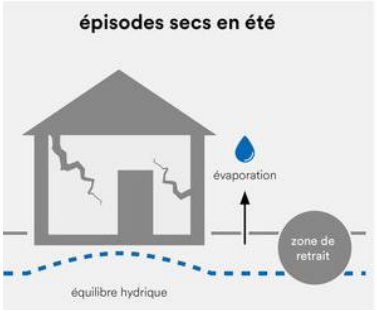
Des règles de construction adaptées, l'éloignement de la végétation et un bon entretien des gouttières permettent de limiter ces mouvements de terrain et de protéger durablement notre cadre de vie.

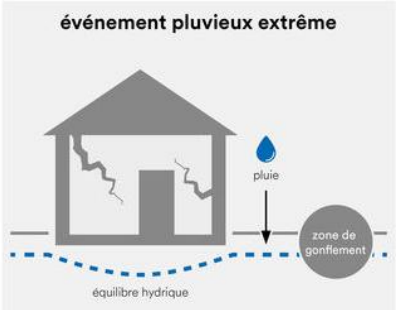


Carros : RGA





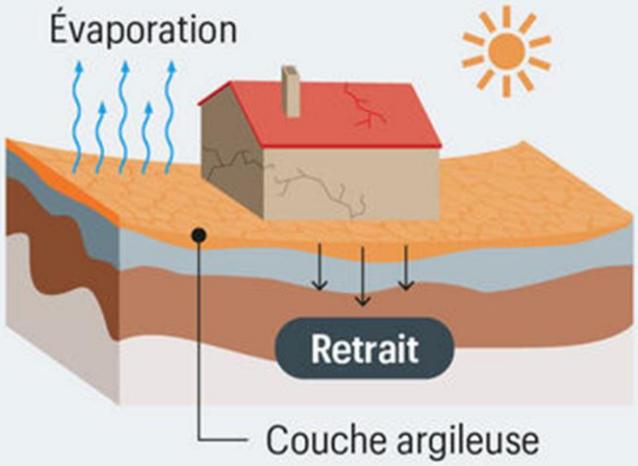




Catastrophes naturelles
Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

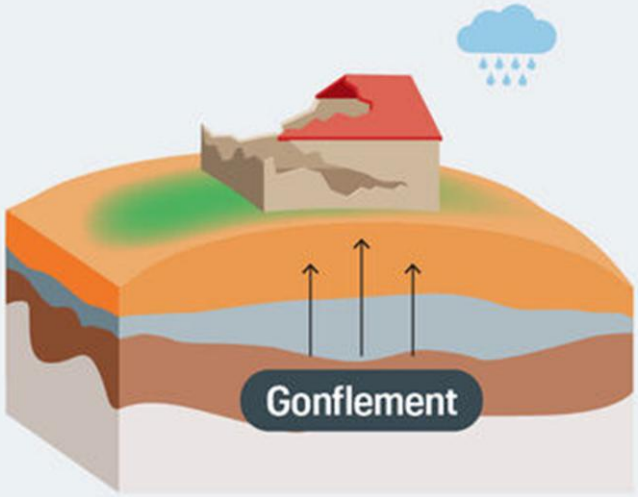
1 Le phénomène de retrait

Les sols argileux se comportent comme une éponge : en période sèche, ils se rétractent suite à l'évaporation.



2 Le phénomène de gonflement

En période pluvieuse, lorsque l'apport en eau est important, les sols gonflent. Ces fortes variations créent des mouvements de terrain qui fragilisent les fondations, pouvant provoquer des effondrements.



Réaliser des parades sur les unités foncières, par :

- Une bonne étude géotechnique de conception des ouvrages. (*Nouvelle réglementation mise en place par la loi ELAN*) ;
- Un ancrage au moyen de fondations profondes sur assise non gonflante, ou un radier général ;
- Une isolation au moyen de géomembranes étanches aux remontées d'eau ;
- Une désolidarisation des fondations avec les constructions mitoyennes ;
- Une utilisation de matériaux souples afin d'éviter toutes ruptures de canalisations enterrées ;
- Un éloignement des actions racinaires de tous végétaux ;
- Une réduction des échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain situé en périphérie ;
- Une rigidification verticale et horizontale des structures de la construction.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.06 - RISQUE NATUREL – SISMIQUE

RISQUE : **SISMIQUE**

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse brutale du sol, provoquée par la rupture des roches en profondeur due aux mouvements des plaques tectoniques.

Lorsqu'un séisme survient sur une zone habitée, l'impact de ces secousses sur les bâtiments, les réseaux et les personnes peut être très destructeur et générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

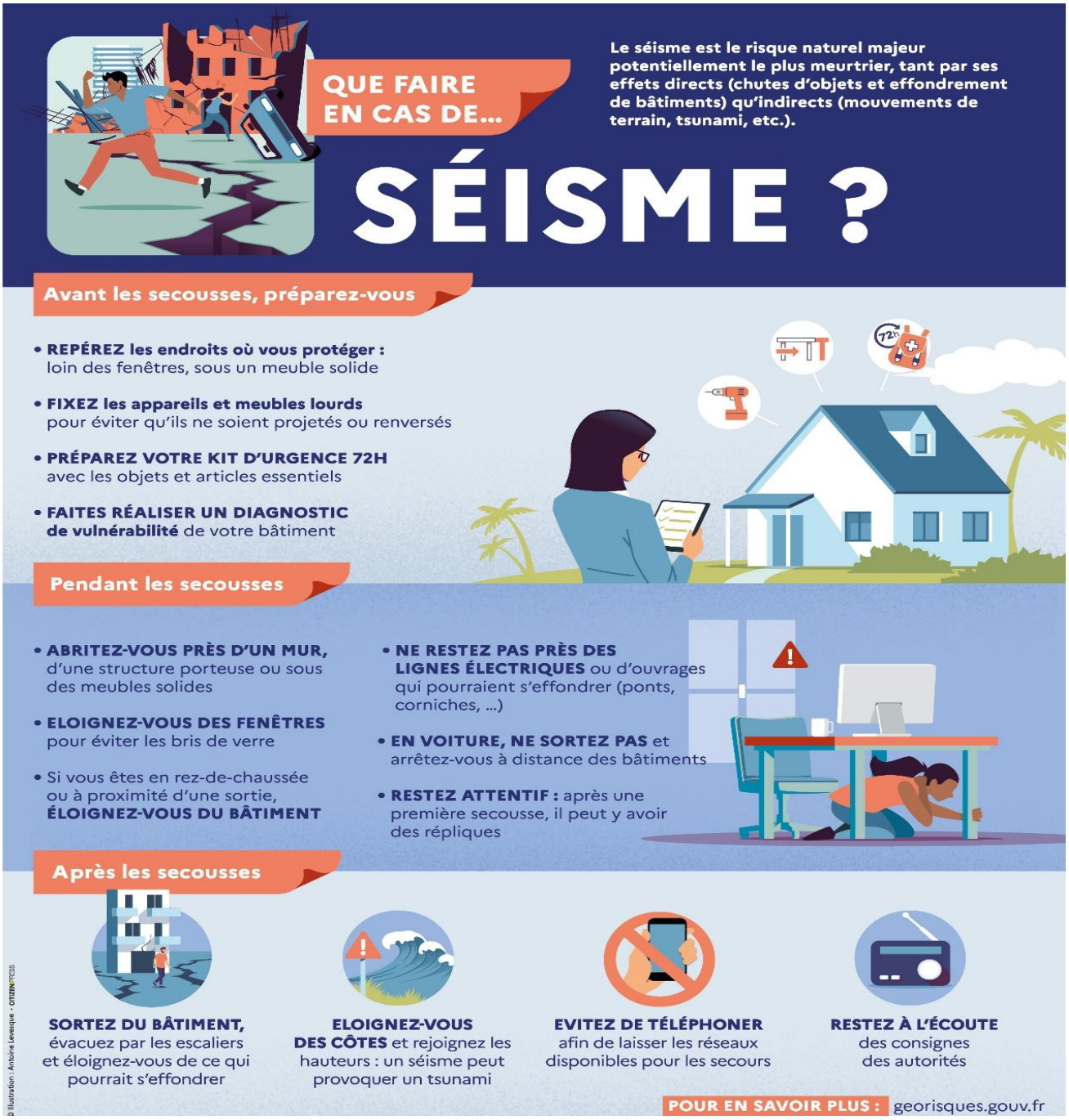
Les mesures préventives, comme les normes de construction adaptées et les bons réflexes de mise à l'abri, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

Magnitude	Effets engendrés
9	Destruction totale à l'épicentre, et possible sur plusieurs milliers de km
8	Dégâts majeurs à l'épicentre, et sur plusieurs centaines de km
7	Importants dégâts à l'épicentre, secousse ressentie à plusieurs centaines de km
6	Dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions
5	Tremblement fortement ressenti, dommages mineurs près de l'épicentre
4	Secousse sensible, mais pas de dégâts
3	Seuil à partir duquel la secousse devient sensible pour la plupart des gens
2	Secousse ressentie uniquement par des gens au repos
1	Secousse imperceptible









DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.07.A - RISQUE METEOROLOGIQUE – TEMPETE - ORAGE

RISQUE : TEMPETE - VENTS VIOLENTS

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (*Chutes d'objets divers, toitures, cheminées, grues, chapiteaux*.), avec des détériorations de lignes électriques et/ou de communication, des perturbations sur les flux de transports, et sur l'environnement (*Déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation*).





échelle de Beaufort

Beaufort	Description	Noeuds de	Noeuds à	Km / h de	Km / h à
0	Calme	0		0	
1	Très légère brise	1	3	1	5
2	Légère brise	4	6	6	11
3	Petite brise	7	10	12	19
4	Jolie brise	11	16	20	28
5	Bonne brise	17	21	29	38
6	Vent frais	22	27	39	49
7	Grand frais	28	33	50	61
8	Coup de vent	34	40	62	74
9	Fort coup de vent	41	47	75	88
10	Tempête	48	55	89	102
11	Violente tempête	56	63	103	117
12	Ouragan	64	>	118	>



Vigilance Orange : Vents Violents



Vigilance Rouge : Vents Violents



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.07.B - RISQUE METEOROLOGIQUE – TEMPETE - ORAGE



RISQUE : **ORAGE VIOLENT**

Un orage violent est un phénomène météorologique soudain durant lequel des pluies intenses, de la foudre, des rafales de vent et parfois de la grêle se produisent sur une zone bien localisée.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population (*Risques d'accidents, de foudroiement ou de noyade*), sur les biens (*Inondations de caves, chutes d'arbres et de branches, dégâts de grêle sur les toitures et voitures, coupures d'électricité et de téléphone*) et sur l'environnement (*Erosion des sols, ruissellements urbains, incendies de végétation dus à la foudre et destruction des cultures*).

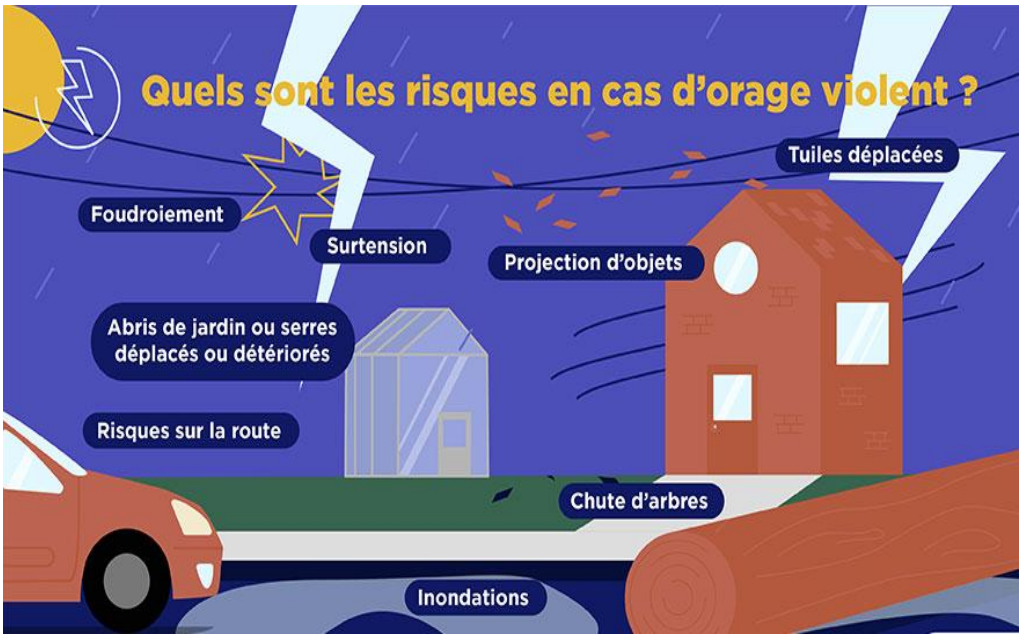








S'éloigner des arbres



Vigilance Orange : Orages Violents

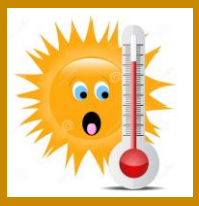


Vigilance Rouge : Orages Violents



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.08 - RISQUE METEOROLOGIQUE - CANICULE



LE RISQUE **CANICULE**

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (*Diurnes et nocturnes*) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département 06.

Le risque canicule s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : Sécheresse avec retrait des argiles, appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique des zones urbanisées.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves sur la santé : Risques de déshydratation, de coup de chaleur, de fatigue intense, troubles respiratoires surtout pour les personnes les plus fragiles.





SOYONS VIGILANT !





DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.09 - RISQUE – METEOROLOGIQUE – GRAND FROID



1.Temps froid : Journée => **T°C positive** et la nuit => **– 5°C < T°C < – 10° C**
2.Grand Froid : Journée => **T°C négative** et la nuit => **– 10 °C < T°C < – 18° C**
3.Froid extrême : Journée => **T°C négative** et la nuit => **T°C inférieure à – 18° C**

RISQUE : GRAND FROID

Le risque de **Grand Froid** est lié à la survenue de températures durables sur plusieurs jours atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département 06. Un « **niveau 2** » à Carros, est déclenché par le Préfet.

Le Grand Froid s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux, tels que : Formation de verglas et de glace sur les routes, chutes de neige importantes, pollution atmosphérique stagnante.

Ces périodes de **Grand Froid** ont des conséquences graves sur la santé des personnes fragilisées (*Hypothermie avec* refroidissement excessif du corps*, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone en raison de chauffage défectueux*…),

Le froid perturbe le fonctionnement de la société : *Gel des conduites d'eau, des réseaux électrique, blocage de la circulation ferroviaire, aérienne, terrestre*.

ALERTE ORANGE GRAND FROID

- Limiter les déplacements et se mettre à l'abri.
- Eviter les efforts brusques.
- Restreindre l'usage des chauffages à combustion en continu.
- S'Habiller chaudement et ôter les vêtements humides.
- Vérifier le bon fonctionnement de l'installation de chauffage.
- Emporter des vêtements chauds, des vivres et un téléphone portable chargé.
- Prévenir le 115 si des personnes sont sans abri ou en difficulté.
- Laisser libre les entrées d'air du logement.
- Prendre connaissance et respecter toutes les instructions données par M. le Maire et/ou les forces de l'ordre.

ALERTE ROUGE GRAND FROID

- Se Mettre à l'abri.
- S'Habiller chaudement et ôter les vêtements humides.
- Restreindre l'usage des chauffages à combustion en continu.
- Eviter les sorties le soir, la nuit et en début de matinée.
- Vérifier le bon fonctionnement de l'installation de chauffage.
- Signaler tout départ et destination à des proches.
- Prévenir le 115 si des personnes sont sans abri ou en difficulté.
- Laisser libre les entrées d'air du logement.
- Prendre connaissance et respecter toutes les instructions données par M. le Maire et/ou les forces de l'ordre.



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.10 - RISQUE METEOROLOGIQUE – FORTE CHUTE DE NEIGE



RISQUE : FORTE CHUTE de NEIGE

Les chutes de neige, les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Les chutes de neige peuvent entrainer des phénomènes glissants sur les trottoirs, le réseau routier et une augmentation de charge sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (*hypothermie, risque de fractures ou de blessures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, épuisement cardiaque ou musculaire lors des efforts de déneigement*), des perturbations sur la société (*Chutes et pannes des lignes électriques ou de communication, blocage complet ou partiel de la circulation routière et des transports, effondrement des toitures, chutes de branches, difficulté d'accès pour les services de secours et approvisionnement des magasins en mode dégradé*).

ALERTE ORANGE NEIGE / VERGLAS

Limiter ses déplacements, **réduire** sa vitesse et **privilégier** les transports en commun.
Emporter des vivres, des vêtements chauds et un téléphone portable chargé.
Installer des sources d'énergie de secours.
Se Munir d'équipements spéciaux pour véhicule : Chaînes ou pneus hiver.
Interdire de toucher les fils électriques tombés au sol.
Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
Faciliter le passage des engins de dégagement, **Ecouter** la radio et **respecter** les consignes des autorités.
Dégager et/ou saler la neige des trottoirs devant son domicile.

ALERTE ROUGE NEIGE / VERGLAS

Se Mettre à l'abri et **rester** chez soi.
Se Munir d'équipements spéciaux pour véhicule : Chaînes ou pneus hiver.
Emporter des vivres, des vêtements chauds et un téléphone portable chargé.
Installer des sources d'énergie de secours.
Prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable.
Restreindre l'usage des chauffages à combustion en continu.
Abandonner son véhicule uniquement sur ordre des autorités et **se munir** d'un kit de sécurité.
Faciliter le passage des engins de dégagement, **Ecouter** la radio et **respecter** les consignes des autorités.
Dégager - saler la neige des trottoirs devant son domicile.



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

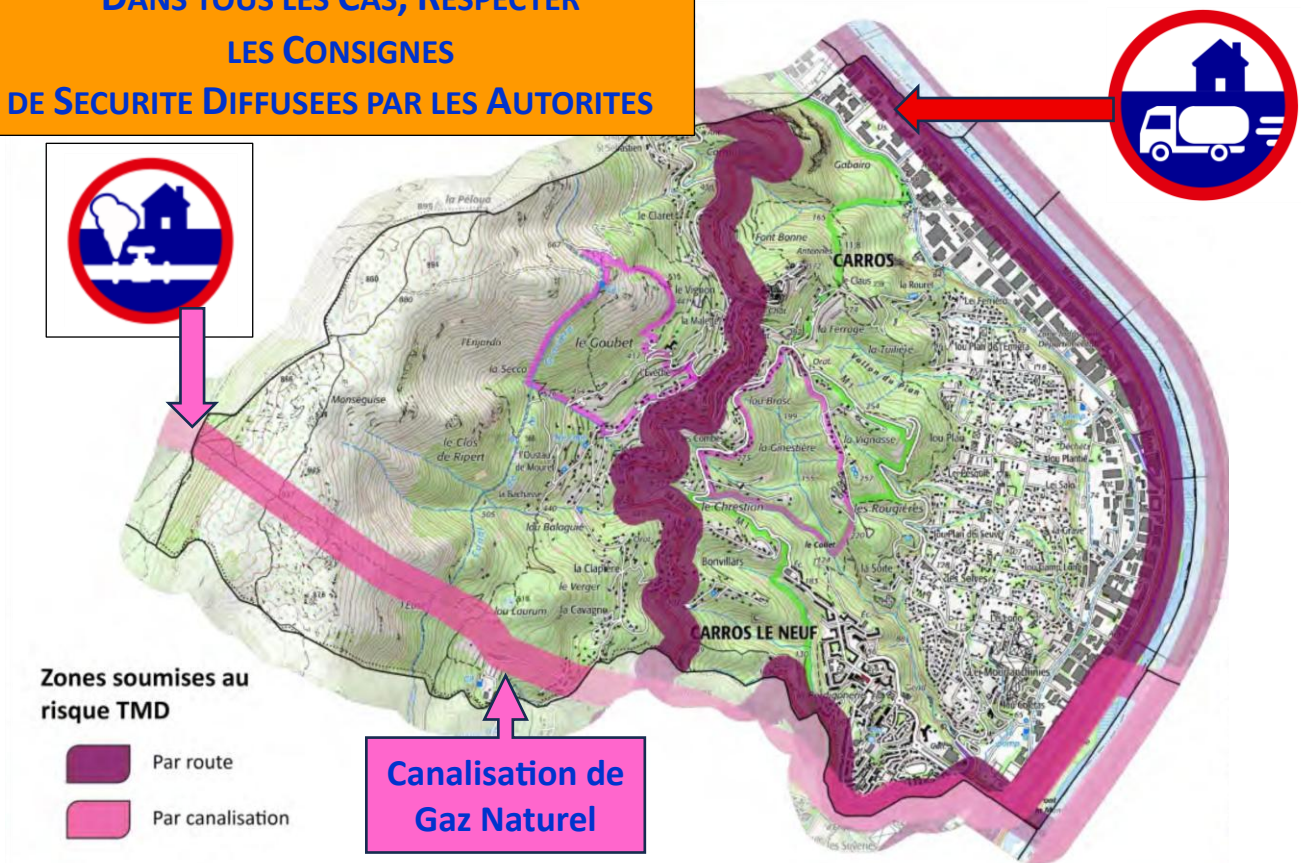
1.11 - RISQUE TECHNOLOGIQUE – TMD ROUTIER - CANALISATION

RISQUE : TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses (***TMD***) sur la commune de Carros peut être consécutif à un accident impliquant le transport de matières dangereuses par les voies routières (*RM 6202 et/ou la zone industrielle*) ou encore par les canalisations de gaz naturel.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population (*Intoxications par inhalation, brûlures, blessures par projections*), sur les biens (*Destructions d'ouvrages ou d'habitations par l'effet de souffle ou le feu, coupures des réseaux d'énergie*) et sur l'environnement (*Pollution de la nappe phréatique, contamination du fleuve Var, destruction de la faune et de la flore locales*) liées à des phénomènes induits, tels que : Explosion, incendie ou dégagement de nuage toxique.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES





1.12 - RISQUE TECHNOLOGIQUE – ACCIDENT INDUSTRIEL

RISQUE : ACCIDENT INDUSTRIEL

L'accident industriel est un événement subit, rapide ou progressif, qui se réalise dans une usine de production ou un site de stockage et qui libère des produits dangereux.

Dès lors qu'un accident survient, à la suite d'une explosion, d'un incendie, d'une fuite de liquide polluant ou d'une dispersion atmosphérique de gaz toxique, cet accident peut avoir des conséquences humaines, économiques et/ou environnementales très graves.

Les gestes simples de mise à l'abri, la connaissance du signal de la sirène et le respect immédiat des consignes des autorités permettent de se protéger efficacement et de sauver des vies.

Société ICPE
MONACO
LOGISTIQUE
Statut SEVESO Seuil Haut



ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Autre Société Industrielle







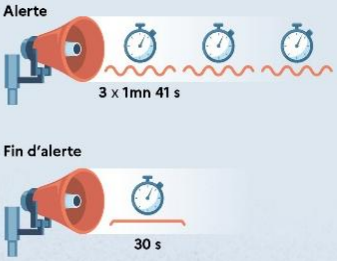
QUE FAIRE EN CAS D'...

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'a la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.13 - RISQUE TECHNOLOGIQUE – SITES ET SOLS POLLUES (*SSP*)

RISQUE : SITES ET SOLS POLLUES

La pollution des sols est l'accumulation, soudaine ou de longue durée, de produits toxiques dans le sous-sol de nos quartiers ou des zones industrielles.
Quand cette pollution affecte des zones habitées, les effets sur la santé humaine, la ressource en eau, la biodiversité, la valeur du bâti peuvent être très désastreuses.
Les gestes simples de tri des produits dangereux, le respect de la règlementation lors de travaux ainsi que toutes vigilances permettent de préserver la qualité de notre environnement quotidien.

ALERTE SANS EVACUATION

Une pollution toxique se situe près de chez vous, et menace votre quartier :
Se Mettre à l'abri dans un bâtiment et **Eviter** de s'enfermer dans son véhicule.
Ecouter la radio et **Rester** attentifs aux instructions qui sont données pour sa sécurité.
Laisser les enfants à l'école pour les maintenir en sécurité**.**

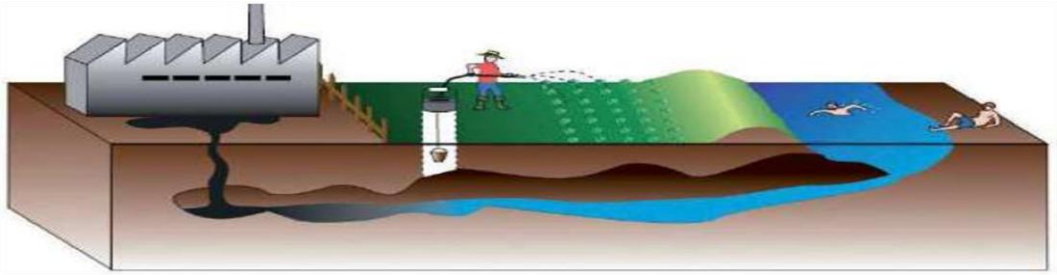
ALERTE AVEC EVACUATION

Evacuer immédiatement la zone concernée, dans le calme sans utiliser l'ascenseur.
Se Munir de vêtements de rechange, le nécessaire de toilette, médicaments indispensables, documents personnels, une couverture, un peu d'argent en espèce (*Kit de sécurité*).
Couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter le domicile puis **fermer** volets et le domicile à clef.
Rejoindre le centre d'accueil qui est communiqué (***Nom et adresse du lieu***).
Se faire connaître, à l'arrivée au centre d'accueil, auprès du secrétariat du centre puis **Prendre** connaissance et **respecter** toutes les instructions données par M. le Maire et/ou les forces de l'ordre.

ALERTE CONFINEMENT POLLUTION TOXIQUE

Une pollution toxique avec un risque de nuage toxique menace votre quartier :
Rester chez soi ou **rentrer** dans le bâtiment le plus proche par mesure de confinement en raison d'un risque d'émanation toxique : **Fermer** portes et fenêtres, obturer les bouches d'aération, **calfeutrer** les ouvertures, **couper** le chauffage, **rester** à l'écoute de la radio, du site internet de la commune.
Eviter de s'enfermer dans son véhicule.
Restez attentifs aux instructions ou consignes pour sa sécurité.
Laisser les enfants à l'école pour ne pas les exposer : Ils sont pris en charge par leurs enseignants.
Interdire d'encombrer les lignes téléphoniques.
Interdire d'allumer flammes ou d'utiliser des appareils électriques susceptibles de générer risque d'explosion.

**DANS TOUS LES CAS,
RESPECTER LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES
PAR LES AUTORITES.**



1.14 - RISQUE SANITAIRE – PANDEMIE



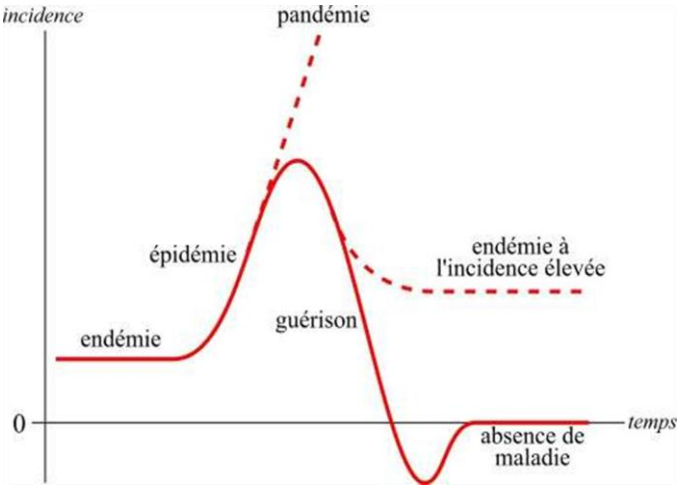
Cycle d'Incidence d'une Maladie : Endémie => Epidémie => Pandémie
Selon les comportements humains, le climat et/ou l'environnement

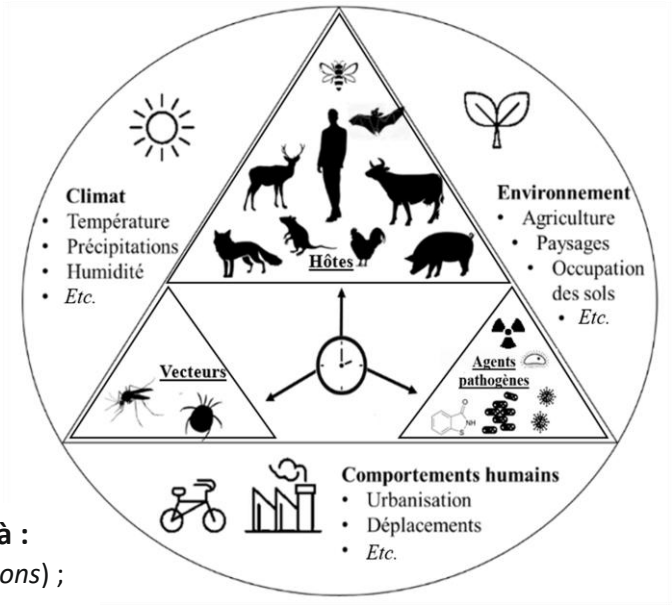
RISQUE SANITAIRE : **PANDEMIE**

La pandémie est la diffusion, rapide ou de longue durée, d'une maladie grave **dans le monde entier**, résultante d'agents pathogènes, de vecteurs et d'hôtes de réception.

Quand ce virus ou cette bactérie se propage dans nos territoires, les conséquences sur notre santé, nos hôpitaux et nos emplois peuvent être très préjudiciables.

Les réflexes simples d'hygiène, le respect des consignes de santé publique et la solidarité envers les plus fragiles permettent de freiner la maladie et de protéger notre vie quotidienne.





Les objectifs d'une gestion sanitaire pandémique, visent à :

- **Limiter** la propagation de la maladie (*Soins et vaccinations*) ;
- **Éviter** l'extension de la contamination :
 - Eviter tout contact avec une personne malade : Se Saluer sans embrasser sans serrer les mains ;
 - Isoler les malades qui présentent des symptômes ;
 - Nettoyer les locaux, tous les objets et surfaces utiles au quotidien (*Téléphones, poignées, souris, clavier, …*) ;
 - Aérer les locaux plusieurs fois par jour ;
 - Laver régulièrement les mains ;
 - Utiliser des poubelles fermées pour jeter mouchoirs, masques et gants ;
 - Porter un masque en cas de toux fréquentes et/ou d'éternuements ;
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
 - Télétravailler si possible.
 - Respecter les consignes de distanciation.



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.15 - RISQUE PARTICULIER – ENDOMMAGEMENT D'IMMEUBLE



RISQUE : ENDOMMAGEMENT D'IMMEUBLE

L'endommagement d'un immeuble est une dégradation, brusque ou progressive, de la solidité d'un bâtiment qui met en danger ses habitants.

Quand cette problématique affecte nos quartiers et nos habitations, les conséquences sur notre sécurité, nos biens familiaux et notre vie quotidienne peuvent être très importantes.

Les gestes simples de surveillance, le signalement rapide des fissures et l'entretien régulier de nos logements permettent d'éviter les accidents et de protéger notre cadre de vie.







ALERTE SANS EVACUATION

Le Préfet ou M. le Maire décide que l'hébergement présente un risque d'endommagement pour les biens et les personnes.

Se Préparer à évacuer sur ordre, si cela devenait nécessaire, sans utiliser l'ascenseur.

Rester attentifs aux instructions qui sont données pour sa sécurité.

Appliquer les consignes pratiques données par la Mairie.

ALERTE AVEC EVACUATION

Evacuer aussitôt la zone, dans le calme sans utiliser l'ascenseur.

- Se Munir de vêtements de rechange, du nécessaire de toilette, médicaments indispensables, documents personnels, une couverture, un peu d'argent en espèce (*Kit de sécurité*).

Couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter le domicile puis **fermer** volets et le domicile à clef.

Rejoindre le centre d'accueil qui est communiqué

Se faire connaître, au centre d'accueil, auprès du secrétariat du centre, **prendre** connaissance et **respecter** toutes les instructions



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.16 - RISQUE PARTICULIER – RESSOURCE EN EAU POTABLE



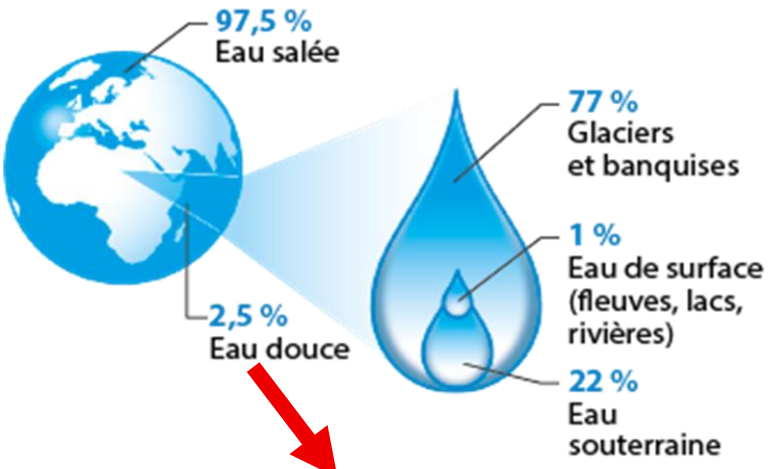
LE RISQUE
RESSOURCE EAU POTABLE

Le manque d'eau potable est une diminution, soudaine ou de longue durée, de l'eau disponible pour nos besoins quotidiens.

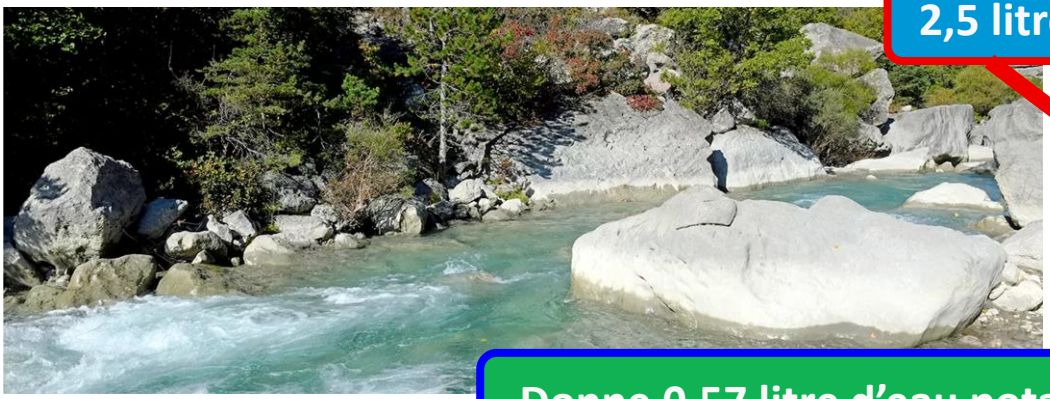
Quand l'eau vient à manquer à la maison, à l'école ou au travail, les conséquences sur notre santé, notre vie de tous les jours et l'économie locale peuvent être très dommageables.

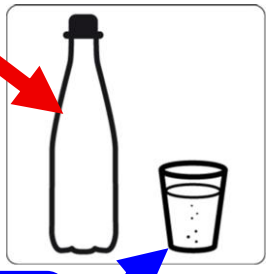
En période de sécheresse, les gestes simples de sobriété au quotidien et le respect des restrictions d'eau permettent de préserver la ressource et de protéger notre territoire pour l'avenir.





2,5 litres d'eau douce





Donne 0,57 litre d'eau potable

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

En période de sécheresse, les mesures de restrictions permettent de protéger la disponibilité de la ressource en eau

	Stade alerte	Stade alerte renforcée	Stade crise
Agricole			
Irrigation gravitaire ou aspersion	! restriction horaire et consommation	! restriction horaire et consommation	⛔ interdiction totale
Irrigation collective (OUGC)	Modalité de gestion spécifique	Modalité de gestion spécifique	⛔ interdiction totale
Irrigation localisée	✓ autorisé sans condition	✓ autorisé sans condition	! restriction horaire
Abreuvement animaux	✓ autorisé sans condition	✓ autorisé sans condition	✓ autorisé sans condition
Industrie			
Industrie, artisans et commerciaux	! restriction consommation	! restriction consommation	! restriction consommation
ICPE	! restriction consommation	! restriction consommation	! restriction consommation
Production électricité hydraulique	✓ autorisé sous conditions	✓ autorisé sous conditions	✓ autorisé sous conditions
Domestique			
Jardins potagers	! restriction horaire	! restriction horaire	⛔ interdiction sauf exception
Espaces verts	! restriction horaire et consommation	⛔ interdiction sauf plantation	⛔ interdiction totale
Golfs	! restriction horaire et consommation	! restriction horaire et consommation	⛔ interdiction sauf exception
Terrains de sport	! restriction horaire et consommation	! restriction horaire et consommation	⛔ interdiction sauf exception
Jeux d'eau	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception
Lavage de véhicules (voitures, engins nautiques...)	⛔ sauf station économe en eau	⛔ sauf station économe en eau	⛔ interdiction totale
Lavage des surfaces imperméables	⛔ sauf eau sous pression	⛔ sauf eau sous pression	⛔ interdiction totale
Piscine publique	Sous autorité du maire	Sous autorité du maire	Sous autorité de l'ARS
privée	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction totale
Plan d'eau (remplissage/mise à niveau)	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction totale
Fontaine	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction totale
Travaux en cours d'eau	✓ autorisé sans condition	⛔ interdiction sauf exception	⛔ interdiction sauf exception



DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.17 - RISQUE PARTICULIER – TERRORISME

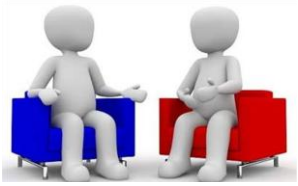
RISQUE : **TERRORISME**

Le terrorisme est une agression violente et imprévisible qui vise à perturber notre vie quotidienne et à créer un climat d'anxiété, voire de peur.

Quand ces actes touchent nos quartiers, nos écoles ou nos rassemblements publics, les conséquences sur notre sûreté, nos proches et nos libertés peuvent être très dramatiques.

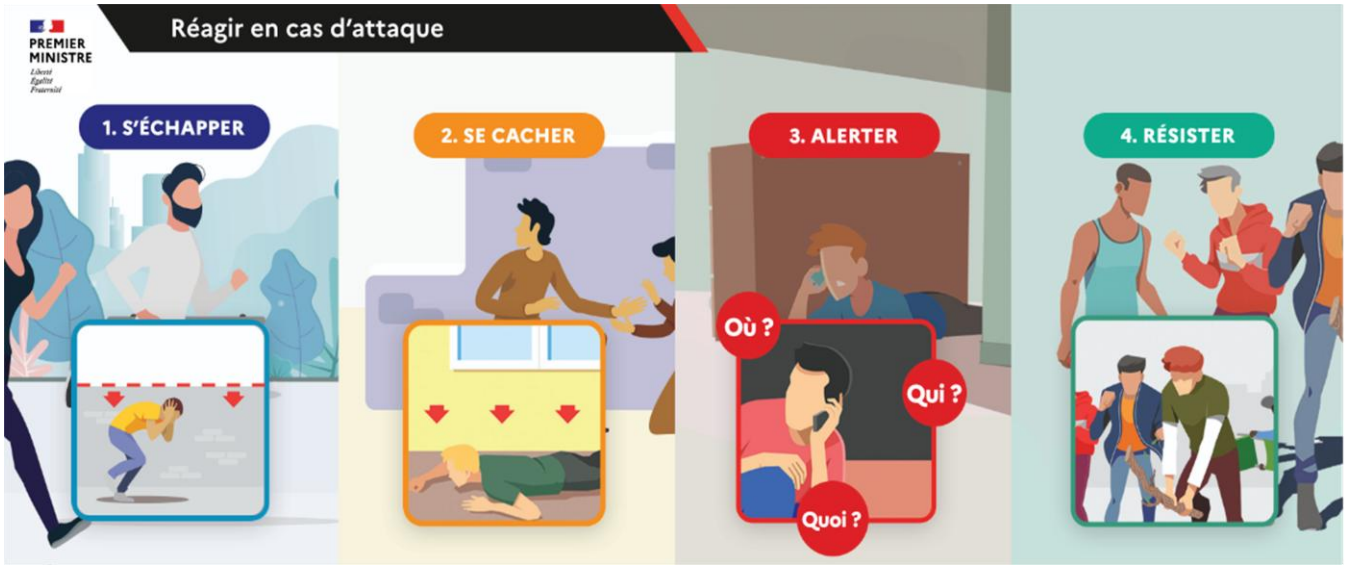
Les réflexes simples de vigilance, le signalement des comportements suspects et la connaissance des gestes de protection individuelle permettent de faire face à la menace et de préserver ensemble notre sûreté au quotidien.

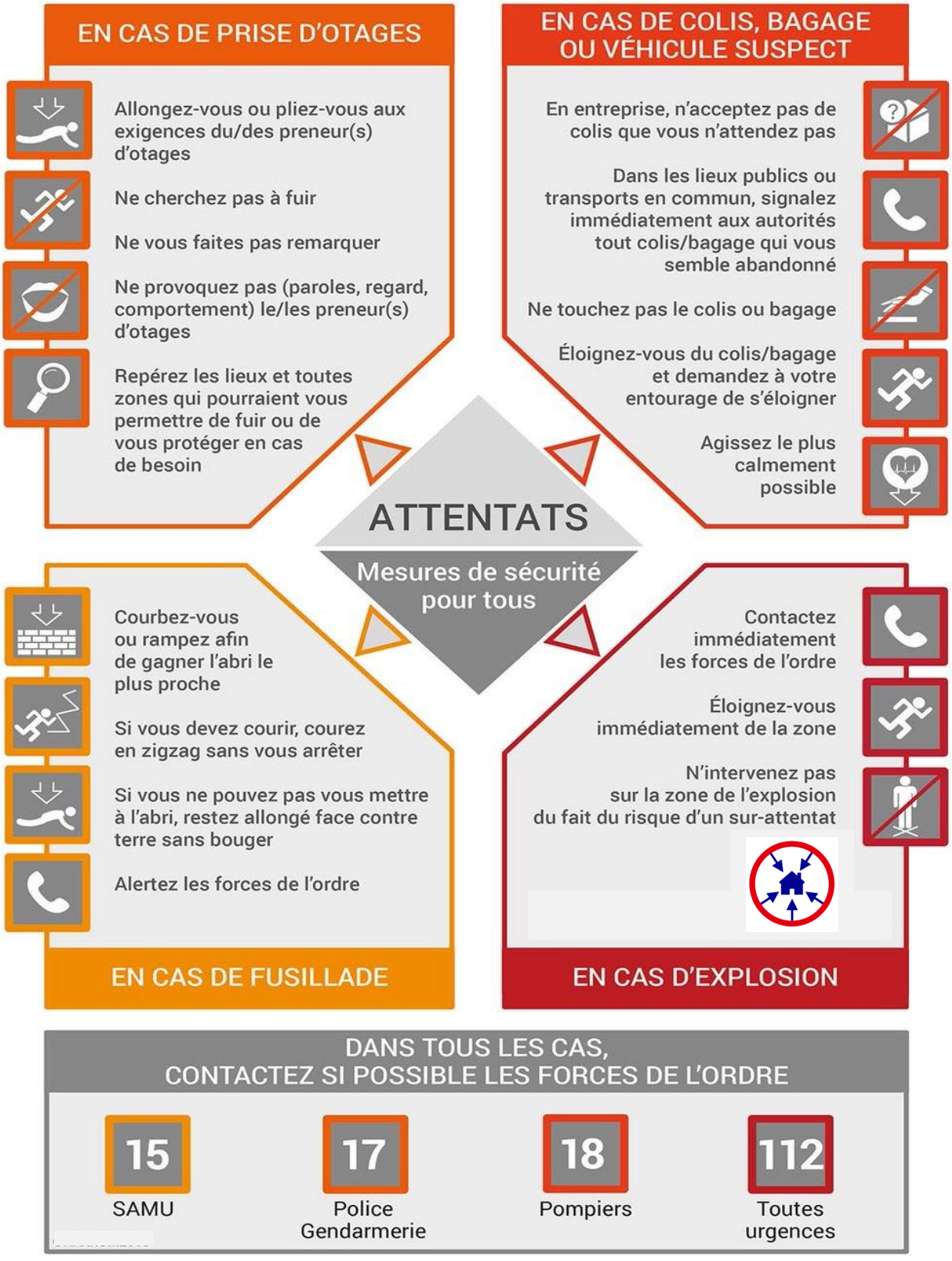












DANS TOUS LES CAS, CONTACTEZ SI POSSIBLE LES FORCES DE L'ORDRE

15	17	18	112
SAMU	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences

114 Sourds Malentendants

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

1.18 - RISQUE PARTICULIER – CYBERATTAQUE



RISQUE : **CYBERATTAQUE**

La cyberattaque est une menace invisible et imprévisible qui perturbe nos activités et génère l'insécurité. Qu'elle cible les citoyens, les entreprises ou les associations, ses impacts peuvent être dramatiques. Des gestes simples permettent d'y faire face collectivement.

- **Grand public** : L'agression vise la vie privée en ciblant les données personnelles, les comptes bancaires ou les objets connectés, impactant directement la sérénité des foyers. La protection repose sur une bonne hygiène numérique, le signalement des fraudes et l'adoption de gestes défensifs individuels.
- **Entreprises ou Institutions** : La menace devient technique et stratégique, cherchant à paralyser l'activité en s'en prenant aux serveurs, outils de production ou fichiers clients. Les conséquences touchent les finances, les employés et la réputation. La parade exige une vigilance constante, la remontée immédiate des anomalies et le strict respect des procédures de sécurité.
- **Associations** : L'attaque, malveillante et opportuniste, bloque l'action solidaire en s'attaquant aux bases d'adhérents, de donateurs ou aux plateformes d'événements. Elle met en péril les projets, les bénévoles et les bénéficiaires. La sécurité s'organise par la prudence, le partage des bonnes pratiques et le verrouillage des outils informatiques.

La sécurité numérique globale repose ainsi sur la vigilance de tous : La responsabilité et l'action de chaque acteur.











Guide de Sécurité Cyber

GRAND PUBLIC

AVANT : Réflexes de prévention

- **Mots de passe** : Utilisez des phrases de passe longues et uniques pour chaque compte.
- **Double sécurité** : Activez l'authentification à deux facteurs (***2FA***) dès que possible.
- **Mises à jour** : Installez immédiatement les mises à jour de sécurité sur vos appareils.
- **Sauvegardes** : Copiez vos documents importants sur un disque dur externe déconnecté.
- **Vigilance courriel** : Ne cliquez jamais sur un lien suspect reçu par courriel ou SMS.
- **Wi-Fi public** : Évitez de vous connecter à vos comptes bancaires sur les réseaux ouverts.

APRÈS : Réflexes d'urgence

- **Déconnexion** : Coupez immédiatement le Wi-Fi ou la connexion 4G/5G de l'appareil touché.
- **Changement de codes** : Modifiez d'urgence vos mots de passe depuis un autre appareil sain.
- **Alerte bancaire** : Prévenez votre banque si des données financières sont compromises.
- **Preuves** : Prenez des captures d'écran des messages d'erreur ou des demandes de rançon.
- **Signalement** : Déposez plainte et déclarez l'incident sur **cybermalveillance.gouv.fr**.
- **Restauration** : Ne payez jamais de rançon ; réinitialisez l'appareil via une sauvegarde propre.

ENTREPRISES ou INSTITUTIONS

AVANT : Réflexes de prévention

- **Mots de passe** : Imposez des codes complexes et le double facteur (***MFA***) pour tous.
- **Sauvegardes** : Automatisez des sauvegardes régulières, externalisées et isolées du réseau.
- **Droits d'accès** : Limitez les accès informatiques au strict nécessaire pour chaque mission.
- **Sensibilisation** : Formez l'équipe à détecter le phishing et les fraudes au président.
- **Plan d'urgence** : Rédigez un plan de continuité (***PCA***) pour retravailler sans informatique.
- **Mises à jour** : Déployez une politique automatisée de correctifs sur tout le parc informatique.

APRÈS : Réflexes d'urgence

- **Isolation** : Débranchez les câbles réseau des machines touchées (ne les éteignez pas).
- **Alerte interne** : Informez immédiatement votre responsable informatique (***DSI***) et la direction.
- **Notification légale** : Notifiez la CNIL sous 72h si des données personnelles sont volées.
- **Preuves & Plainte** : Faites constater les dégâts par un expert, puis déposez plainte sous 48h.
- **Communication** : Activez la cellule de crise pour informer clients et partenaires de façon transparente.
- **Plan de secours** : Basculez immédiatement l'activité sur les procédures dégradées (***Papier/isolé***).

ASSOCIATIONS

AVANT : Réflexes de prévention

- **Gestion des comptes** : Supprimez les accès des anciens bénévoles ou membres du bureau.
- **Données sensibles** : Chiffrez et limitez l'accès aux listes de donateurs et d'adhérents.
- **Outils partagés** : Utilisez un gestionnaire de mots de passe d'équipe sécurisé.
- **Matériel personnel** : Incitez les bénévoles (***BYOD***) à sécuriser leurs propres ordinateurs.
- **Paiements en ligne** : Utilisez uniquement des plateformes tierces certifiées pour les cotisations.
- **Charte informatique** : Fournissez un guide de bonnes pratiques à chaque nouveau membre.

APRÈS : Réflexes d'urgence

- **Coupure réseau** : Éteignez le Wi-Fi des locaux et déconnectez les équipements de l'association.
- **Gel des comptes** : Bloquez l'accès au logiciel de gestion et aux réseaux sociaux.
- **Information des membres** : Prévenez vite les adhérents si leurs données ont été dérobées.
- **Accompagnement** : Sollicitez un professionnel de l'informatique parmi vos membres ou un expert externe.
- **Main courante / Plainte** : Déclarez l'incident aux autorités pour protéger juridiquement l'association.

Cybermalveillance.gouv.fr : De nombreuses ressources accessibles et pédagogiques.

En cas d'urgence, de menace grave immédiate, RdV sur le guichet en ligne : 17Cyber

TOUJOURS, RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES.

2 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (*PCS*)

Le plan communal de sauvegarde (***PCS***) est un document opérationnel de gestion de crise élaboré par M. le Maire de Carros dans le but de protéger la population face aux risques majeurs.
Le PCS comprend :

- **L'analyse des risques** : L'identification des dangers spécifiques à la commune (*Inondations, tempêtes, feux de forêt, autres*).
- **L'annuaire opérationnel** : La liste des contacts d'urgence (*Mairie, services de secours, préfecture*).
- **Les modalités d'alerte** : Les moyens pour diffuser rapidement l'alerte aux habitants.
- **Les actions de soutien** : L'organisation des centres d'accueil et d'hébergement pour la population.

Le **PCS** est consultable en mairie et sur le site de la mairie, selon une version grand public.









3.1 - PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE (*PIMS*)



TOUS RESILIENTS FACE AUX RISQUES !

Je m'informe sur les risques qui m'entourent.

En identifiant les risques de mon environnement et les bons comportements de sauvegarde.

Je me prépare à faire face.

De manière à savoir préparer mon kit d'urgence, qui doit être utile en cas d'évacuation comme en cas de confinement

J'agis en cas d'aléa ou d'alerte.

En sachant reconnaître les vecteurs d'alerte et les sources d'information fiables.

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile.
En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités,
⇨ Toute personne veille à :

- Prévenir les services de secours ;
- Prendre les premières dispositions nécessaires.

Face aux risques majeurs, en quelques minutes avec le Plan Individuel de Mise en Sûreté (***PIMS***) :

- Protégez-vous ;
- Protégez vos proches.

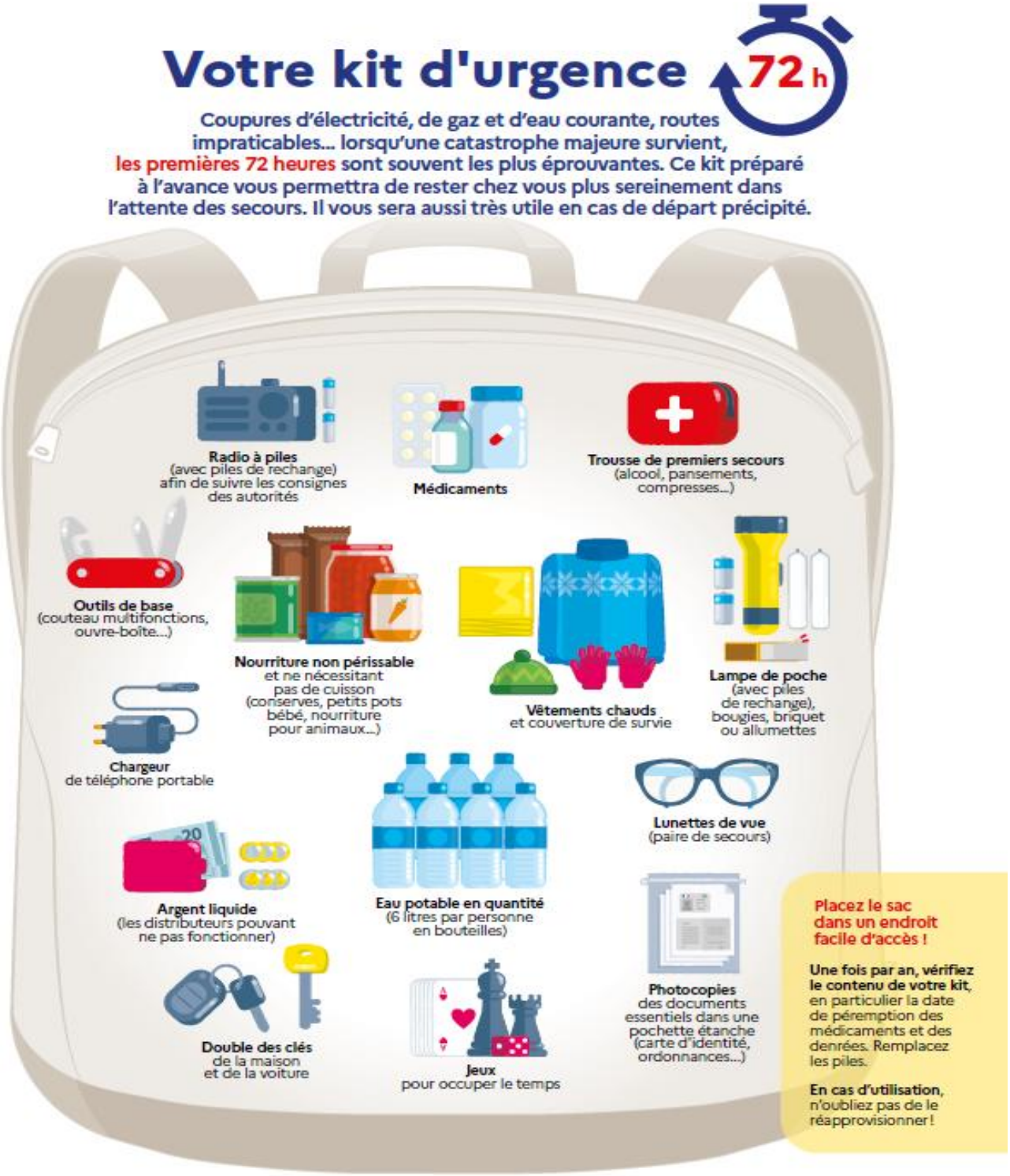


L'élaboration d'un **Plan Individuel de Mise en Sûreté (*PIMS*)** permet à une famille en toute autonomie de se préparer à réagir face à une période de crise, de durée plus ou moins longue, d'éviter de se mettre en danger, de limiter les dégâts concernant les biens en attendant les secours.
Réaliser à l'avance le **PIMS** avec ses proches, afin d'éviter toute panique au moment de l'événement de manière à renforcer sa capacité à surmonter toutes situations difficiles, grâce à la connaissance :

- Des risques auxquels toute une famille peut être exposés ;
- Des moyens d'alerte qui avertiront d'un danger ;
- Des consignes de sécurité à respecter à propos de la sauvegarde de toute une famille ;
- Des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités.

Enfin, le **PIMS** permet de répertorier avec soin les numéros de téléphone indispensables en cas d'événement grave et de constituer un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité.

3.2 - PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE (*PIMS*)



Télécharger le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)

4 - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (*PPMS*)

https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C









Le **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté **(*PPMS*)** actualisé régulièrement, est le document réglementaire d'organisation interne, propre à chaque établissement scolaire qui regroupe les plans « **risques majeurs et attentat-intrusion »** en un document unique *(Dit « unifié »),* organisé en trois (*3*) parties (*Description de l'établissement, organisation et conduites à tenir, outils optionnels*) de manière à faire face à un événement majeur en attendant l'arrivée des secours.

Les trois (3) axes majeurs du PPMS sont les suivants :

1. Deux *(2)* exercices PPMS distincts (*hors exercices incendie*) sont organisés chaque année, avec des scénarii adaptés aux élèves. Ces exercices associent les collectivités, les services de secours et les forces de sécurité. Les retours d'expérience sont transmis à la DSDEN avant le 1er avril et présentés en conseil d'école ou d'administration.

2. Les missions de l'école lors d'un déclenchement, selon des Fiches Réflexes des établissements scolaires :

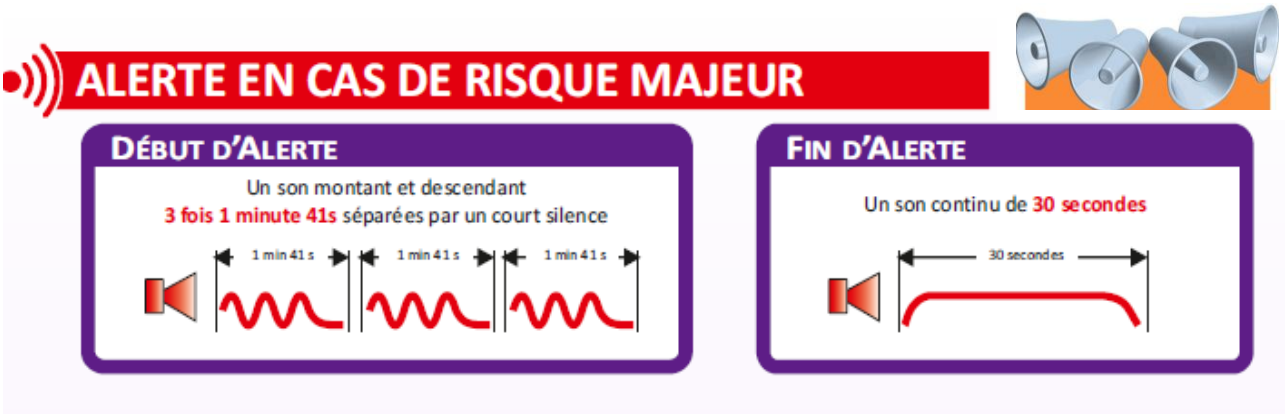
- Le confinement ;
- La coupure des ventilations ;
- La gestion des flux : Interdiction stricte aux parents de venir chercher leurs enfants.

3. Le rôle charnière de la Mairie (*Lien PCS / PPMS*)

- Liaison radio / téléphone dédiée : Avec la cellule de crise de la mairie ;
- Moyen matériel et logistique ;
- Sensibilisation aux risques et gestes de secours (*PSC1*) via les PPMS.
- Information des familles avec le concours de la mairie :
- *« **Vos enfants sont en sécurité confinés à l'école, ne vous déplacez pas** ».*

5 - DISPOSITIFS D'ALERTE

Lors d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité de M. le Maire de Carros. Différents moyens d'alerte existent au sein de la commune de Carros à destination des populations.



En cas de signal national d'alerte :

- Mettez-vous en sécurité sans délai ;
- Restez informé et respectez les consignes diffusées sur les chaînes de Radio et de Télévision ;
- Laissez vos enfants à l'école ;
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois, la sirène fait l'objet d'un test de fonctionnement (***Une** mn et **41** s*).

Moyens de Diffusion de l'Alerte

- Système d'Alerte et d'information des Populations (*SAIP*).
- Sirènes industrielles « **POI** » » et « **PPI** ».
- Radio et Télévision.

Média	Téléphone	Adresse Courriel
• 105.7 : France Info	01 42 30 10 55	france-info@radiofrance.com
• 103.8 : Ici Azur	04 97 03 36 36	iciazur@radiofrance.com
• 98.8 : RMC	01 71 19 11 81	contact@rmcbfmplay.com
• France 3 Côte d'Azur TV	04 92 91 72 00	azur@francetv.fr
• BFM Nice Côte d'Azur TV	08 90 31 90 70	redaction@bfmcotedazur.fr

- Ensemble mobile d'alerte : Véhicule doté de haut-parleur ou par Mégaphone.
- Panneaux à message variable.
- Site « internet » de la commune de Carros : www.ville-carros.fr
- TéléAlerte F24 automatisé de la commune sur téléphone portable (*Ex-GEDICOM*).
- Journal communal : Carros Infos - Rubrique « Prévention ».
- Porte à porte avec le concours des agent(e)s et/ou élu(e)s.
- Réseau des voisins vigilants et solidaires.
- Tocsin : Sonnerie de cloches.
- FR-Alert : Alerte localisée spécifique Préfecture des AM sur téléphone portable.

POI = **P**lan d'**O**pération **I**nterne – **PPI** = **P**lan **P**articulier d'**I**ntervention

EN CAS D'ALERTE SE METTRE EN SECURITE

6 - CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

DEMARCHES D'INDEMNISATION

Contacter votre assureur, se reporter aux clauses du contrat.
Prendre les photos des objets et zones sinistrés.
Tout conserver avant le passage de l'expert.
Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation, par lettre recommandée avec accusé de réception (*RAR*).
Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les **trente** (*30*) jours après la parution au Journal Officiel (JO) de l'arrêté de catastrophe naturelle.



Se mettre à l'abri
De tout danger



Laisser confinés les enfants
En toute sécurité dans
Les établissements scolaires



Usage uniquement en cas d'urgence.
Laisser libres les lignes téléphoniques
au profit des secours



Ecouter les informations
À la radio



RISQUE à COCHER	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE
☐ Inondation		
☐ Mouvement de terrain		
☐ Feu de forêt		
☐ Séisme		
☐ Tempête/ Cyclone		
☐ Accident Industriel		
☐ Accident Transport de matières dangereuses		

JE M'INFORME – JE PROTEGE : EN CAS D'ALERTE SE METTRE EN SECURITE

7 – CENTRE D'ACCUEIL

Les principaux lieux ou centres d'accueil de la compétence de la commune de Carros sont les suivants :



Lieu d'Accueil
Gymnase
Ecovie *Hors inondation*
Halle des sports *Hors inondation*
Médiathèque
Salle des Plans
Foyer rural du village
Parc Forestier



Lieu d'Accueil
Mairie
Médiathèque
Gymnase
Ecovie *Hors inondation*



Chapelle Ardente

Lieu d'Accueil
Salle des Plans
Foyer rural du village
Parc Forestier
Halle des sports *Hors inondation*

8 - SITES INTERNET ET CONTACTS UTILES

SITES INTERNET UTILES

- Site officiel de la Ville de Carros : www.ville-carros.fr
- Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr
- Site internet de Météo-France : http://france.meteofrance.com
- Site Vigilance Météo et Crues 06 : https://vigilance.meteofrance.fr/fr/alpes-maritimes
- Site Vigilance Canicule : https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule
- Site Vigilance Feu Forêt : https://feuxdeforet.fr/cartes/vigilance/alpes-maritimes-06/
- Site Vigilance Eau / Sécheresse : https://vigieau.gouv.fr/
- Portail de la Prévention des Risques Majeurs : www.georisques.gouv.fr
- Info Route : http://www.inforoute06.fr/
- Site Fédération Française d'Assurance : https://www.franceassureurs.fr/
- Site Séisme « Sismoazur » : https://sismoazur.oca.eu/#/
- Site Cyber : Cybermalveillance.gouv.fr ou guichet en ligne Cyber : 17Cyber

CONTACTS UTILES

- Mairie de Carros 04 92 08 44 70
- Astreinte Mairie de Carros 06 80 93 97 36
- Police Municipale de Carros 04.93.08.81.64
- Préfecture des Alpes-Maritimes 04.93.72.20.00
- Info Route **N° Vert un 0 805 05 06 06 Gratuit depuis un fixe**
- Cyber Escroqueries **N° Vert 0 805 80 58 17 Gratuit depuis un fixe**
- SMS ou un Spam Frauduleux : Transférez le message au 33700

